

Janvier 2007



منظمة الأغذية
والزراعة
للأمم المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food
and
Agriculture
Organization
of
the
United
Nations

Organisation
des
Nations
Unies
pour
l'alimentation
et
l'agriculture

Organización
de las
Naciones
Unidas
para la
Agricultura
y la
Alimentación

COMITÉ DES PÊCHES

Vingt-septième session

Rome (Italie), 5 – 9 mars 2007

PROGRAMME DE TRAVAIL DANS LE SECTEUR DES PÊCHES ET DE L'AQUACULTURE

Par souci d'économie, le tirage du présent document a été restreint. MM. les délégués et observateurs sont donc invités à ne demander d'exemplaires supplémentaires qu'en cas d'absolue nécessité et à apporter leur exemplaire personnel en séance.

La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse www.fao.org

W/J9154/f

COFI/2007/10 - PROGRAMME DE TRAVAIL DANS LE SECTEUR DES PÊCHES ET DE L'AQUACULTURE

Introduction

1. Le présent document décrit, dans le cadre du programme de travail de la FAO pour les pêches et l'aquaculture, le contexte de la nouvelle formulation du programme 2006-07 qui a été entreprise au début de l'année 2006 ainsi que les grandes orientations proposées pour 2008-09. Les ressources prévues pour chaque entité de programme dans le Programme de Travail et Budget (PTB) révisé 2006-07¹ sont indiquées à titre de référence.

2. Le Comité est invité à examiner et commenter la nouvelle structure du programme et à formuler des recommandations sur les priorités de programme dont il faudra tenir compte lors de la rédaction définitive des propositions pour le PTB 2008-09 et, plus précisément, pour le programme de travail de la FAO dans le secteur des pêches et de l'aquaculture.

Le contexte de la nouvelle formulation du programme

3. Il faut rappeler que, dans le cadre des réformes organisationnelles, les organes directeurs ont approuvé une nouvelle structure du programme valable à partir de l'exercice biennal 2006-07. Cette nouvelle structure, détaillée à l'Annexe 1, est non seulement plus ciblée et concentrée mais elle soutient aussi davantage les approches interdisciplinaires.

4. En ce qui concerne les pêches et l'aquaculture, les quatre anciens programmes qui figuraient dans le Grand Programme 2.3 Pêches ont été consolidés en trois programmes et insérés dans le Chapitre 2 sur les Systèmes alimentaires et agricoles durables:

Programme 2H	Pêches et aquaculture: information, statistiques, aspects économiques et politiques générales
Programme 2I	Gestion et conservation des pêches et de l'aquaculture
Programme 2J	Produits et industrie de la pêche et de l'aquaculture

5. La nouvelle structure des chapitres et des programmes empêche toute comparaison directe avec les contenus du PMT 2006-11², du fait de la nouvelle formulation et de la nouvelle numérotation des entités préexistantes, et le Conseil a remis à plus tard la préparation du PMT 2008-13. La nouvelle formulation des entités de programme réalisée en 2006 visait à garantir, au sein des nouveaux programmes, la cohérence entre les séries d'activités en privilégiant les actions multidisciplinaires, et à réduire le fractionnement.

6. Les changements de fond ont été effectués sur la base d'un certain nombre de paramètres clés, comme suit:

- Tout d'abord, il a été tenu compte des critères de définition des priorités établis par le Conseil, et notamment des trois premiers, à savoir: i) pertinence par rapport au Cadre stratégique (et aux OMD), ii) centrage clair sur les priorités exprimées par les États Membres et iii) concrétisation de l'avantage comparatif de la FAO, notamment pour déterminer la priorité relative d'une entité ou d'une activité donnée par rapport aux autres.
- Les changements au niveau de la structure des entités de programme (c'est-à-dire de celle qui est utilisée dans le PMT 2006-11 approuvé par le Conseil en novembre 2004) répondaient à une double exigence: i) réduire le fractionnement, comme demandé et attendu par les organes

¹ PC 95/3 – FC 113/14

² CL 127/7

directeurs et ii) mieux refléter les domaines prioritaires de programme autorisés par la Conférence, avec une attention particulière pour les aspects de gestion des connaissances et de renforcement des capacités dans les activités de l'Organisation pour l'assistance technique et l'aide aux pays.

- La nouvelle formulation a tenu compte des recommandations de plusieurs groupes de travail internes institués par le Directeur général pour traiter certains groupes d'entités (en vue de les renforcer et/ou d'en affiner les champs d'application) et d'importantes dimensions intersectorielles des travaux de l'Organisation, par exemple l'utilisation de réseaux de connaissances thématiques, la diffusion des meilleures pratiques et le soutien au renforcement des capacités dans les pays.
- Quant aux actions interdisciplinaires, les unités ont été invitées à assurer une coopération a priori plutôt qu'a posteriori en matière de planification, programmation, mobilisation des ressources, suivi et évaluation.

7. L'effort de reformulation des entités préexistantes a principalement abouti pour l'exercice 2006-07 à une forte réduction, de l'ordre de 29 pour cent, du nombre des entités techniques qui sont passées de 261 à 186 pour l'ensemble des 42 programmes. En ce qui concerne les programmes pour les pêches et l'aquaculture, le PTB 2006-07 révisé a réduit de 26 à 18 le nombre d'entités mais a augmenté les ressources de 4 pour cent par rapport à l'exercice biennal précédent.

8. À sa cent trente et unième session en novembre 2006, le Conseil a approuvé la restructuration du Siège, qui renomme et réorganise les trois divisions du Département des pêches. Durant la mise en œuvre de ces changements, il faudra tenir compte pleinement du lien d'interdépendance entre le processus de réforme en cours au sein de la FAO et les résultats de l'Évaluation externe indépendante.

9. Des informations plus détaillées sur la nouvelle description du programme et la nouvelle formulation des entités, ainsi que la correspondance entre la nouvelle structure et celle de 2004-05 sont disponibles à l'adresse www.fao.org/pwb/2007.

Vue d'ensemble du secteur des pêches et de l'aquaculture

Le tableau ci-dessous fournit, à titre de référence, une vue d'ensemble des ressources totales disponibles pour les programmes 2H, 2I et 2J dans le PTB 2006-07 révisé.

(tous les montants sont exprimés en milliers de dollars EU)					
		Budget ordinaire	Fonds fiduciaires		Toutes sources de financement
Programme		Programme de travail 2006-07	Appui direct au Programme de travail	Autres contributions volontaires	
2H	Pêches et aquaculture: information, statistiques, aspects économiques et politiques générales	17 857	21 658	5 223	44 738
2I	Gestion et conservation des pêches et de l'aquaculture	12 912	9 765	6 139	28 816
2J	Produits et industrie de la pêche et de l'aquaculture	9 248	2 535	21 721	33 504
Total		40 017	33 958	33 083	107 058
Pourcentage par source de financement		37%	32%	31%	100%

10. Le programme de travail comprend les activités qui sont financées par des contributions ordinaires des États Membres et par d'autres recettes à la disposition de l'Organisation et/ou gérées en étroite liaison avec les crédits du budget ordinaire. La section suivante donne le détail des montants prévus dans le programme de travail pour chaque entité.

11. Les fonds fiduciaires comprennent des contributions volontaires non incluses dans le programme de travail qui apportent un soutien direct à la mise en œuvre des activités prévues dans le programme de

travail, et d'autres contributions volontaires qui servent à financer l'assistance technique et les secours d'urgence aux gouvernements. Les montants des fonds fiduciaires sont des estimations de programme, susceptibles de varier en fonction des budgets et des dépenses approuvés pour chaque projet, qui figureront dans le Rapport sur l'exécution du Programme 2006-07.

12. Les programmes du Département des pêches et de l'aquaculture continueront à couvrir tous les aspects liés au développement de politiques générales et de stratégies, et à l'apport d'assistance technique pour les activités concernant la gestion, les aspects économiques et les politiques générales, l'information et les statistiques, les produits et l'industrie, la conservation et la remise en état dans le domaine des pêches et de l'aquaculture.

13. Le programme continuera à œuvrer à la réalisation de l'objectif du Département en faveur d'un Code de conduite pour une pêche responsable, et des OMD, et à la réalisation du Plan de mise en œuvre du SMDD pour une approche écosystémique.

14. Avec la réforme, les trois nouveaux programmes (2H, 2I et 2J) et les contributions prévues pour les travaux interdisciplinaires (2K, 3B, 3C, 3G, 3H, BIOS et BTEC) forment le cadre général de programme au sein duquel les activités ont lieu. La diminution des entités de programme, qui passent de 26 à 18, tient compte des domaines prioritaires de programme autorisés par la Conférence et permet de réduire le fractionnement.

15. Conformément aux mesures de réforme approuvées par le Conseil en novembre 2006, le Département des pêches s'appelle désormais le Département des pêches et de l'aquaculture. De même, le nom de ses divisions a changé: la Division des politiques et de la planification de la pêche s'appelle désormais la Division de l'économie et des politiques des pêches et de l'aquaculture (FIE); la Division des ressources halieutiques, la Division de la gestion des pêches et de l'aquaculture (FIM); et la Division des industries de la pêche, la Division des produits et de l'industrie de la pêche (FII). Le nouvel organigramme fournira un meilleur soutien à la mise en œuvre des 18 entités de programme reformulées et l'augmentation de 4 pour cent par rapport à l'exercice biennal précédent des ressources prévues dans le PTB 2006-07 révisé servira à soutenir les activités dans les nouvelles structures décentralisées en Afrique et en Asie centrale.

16. Conformément aux nouvelles mesures de réforme approuvées, l'Unité de l'information, des données et des statistiques, qui jusqu'ici faisait partie de la structure du Bureau du Sous-Directeur général, est devenue un Service de la Division FIE, appelé le Service de l'information et des statistiques sur les pêches et l'aquaculture (FIES). Par conséquent, ses entités de programme ont été incorporées dans les nouveaux programmes de la Division. Au sein de la Division FIM, le Service des ressources des eaux intérieures et de l'aquaculture a été renommé et s'appelle désormais le Service de la gestion et de la conservation de l'aquaculture (FIMA), et le Service des ressources marines est devenu le Service de la gestion et de la conservation des pêches (FIMF), conformément à la nouvelle formulation des entités de programme. Quant à la Division des industries de la pêche, comme nous l'avons dit plus haut, elle s'appelle désormais la Division des produits et de l'industrie de la pêche (FII), tandis que ses deux Services internes sont restés inchangés.

Programmes et orientations

Programme 2H: Pêches et aquaculture: information, statistiques, aspects économiques et politiques générales

Entité de Programme	Période de référence	Titre	PDT du PTB 2006-07 révisé
2HA01	2004-09	Soutien à la stratégie visant à améliorer l'information sur la situation et les tendances des pêches de capture (Stratégie STF) par le biais de partenariats avec les systèmes FIRMS et FIGIS et autres	1 038
2HA02	2002-07	Mise en oeuvre du Code de conduite pour une pêche responsable (y compris les pêches continentales et l'aquaculture) et instruments connexes	3 825
2HP01	Suite	Fourniture d'informations et de statistiques sur les pêches	4 760
2HP04	Suite	Analyses socioéconomiques mondiales des pêches et de l'aquaculture et de leur contribution à la sécurité alimentaire, à la lutte contre la pauvreté et à la croissance économique	1 574
2HS02	Suite	Promotion et renforcement des organes et accords régionaux concernant les pêches et l'aquaculture	2 967
2HS03	Suite	Services de soutien technique aux États Membres et au Programme de terrain	2 871
2HS04	Suite	Appui au Comité des pêches et aux réunions qui en dépendent	823

17. Le programme continuera à promouvoir la mise en œuvre du Code de conduite pour une pêche responsable (CCPR), y compris les pêches continentales et l'aquaculture, et de ses instruments connexes. Les activités comprendront entre autres l'analyse, le développement et la promotion de politiques générales, stratégies et instruments normatifs appropriés et porteront sur la capacité et les aspects socioéconomiques de la pêche artisanale. Le soutien ira non seulement au Comité des pêches mais aussi à l'organisation de rencontres et d'activités de plusieurs organes régionaux chargés des pêches et de l'aquaculture.

18. Le programme continuera à suivre et analyser les principales questions de politique générale, y compris les plus récentes, ayant des effets à l'échelle régionale, nationale et mondiale, comme: la surcapacité, l'accès aux ressources et aux zones de pêche dans les eaux côtières et intérieures, la gestion participative des ressources, les pêches en eaux profondes, les zones marines protégées, l'approche écosystémique des pêches, ainsi que le suivi, le contrôle et la surveillance. Quant à l'information et aux statistiques (surtout 2HA01 et 2HP01), le programme accordera la priorité qu'il convient à la promotion et à la mise en œuvre de la Stratégie visant à améliorer l'information sur la situation et les tendances des pêches de capture (Stratégie-STP), et à la « La Situation mondiale des pêches et de l'aquaculture » (SOFIA), ainsi qu'aux publications statistiques et autres produits d'information. Les partenariats avec les gouvernements, les organes régionaux des pêches et les centres d'excellence viseront à contribuer à une meilleure qualité et à une plus grande couverture de l'information et des statistiques.

Programme 2I: Gestion et conservation des pêches et de l'aquaculture

Entité de Programme	Période de référence	Titre	PDT du PTB 2006-07 révisé
2IP01	Suite	Suivi, gestion et conservation des ressources halieutiques	5 540
2IP02	Suite	Suivi, gestion et conservation des ressources pour le développement de l'aquaculture	3 862
2IS01	Suite	Services de soutien technique aux États Membres et au Programme de terrain dans le domaine des ressources halieutiques	1 793
2IS02	Suite	Services de soutien technique aux États Membres et au Programme de terrain dans le domaine de l'aquaculture	1 721

19. Le programme continuera à se concentrer sur l'objectif du Département, à savoir encourager la mise en œuvre du Code de conduite pour une pêche responsable. Poursuivant et affirmant la tendance apparue en 2006-07, le programme sera axé sur la mise en œuvre d'une approche écosystémique de la gestion des pêches de capture et de l'aquaculture, en vue de contribuer aussi aux OMD et à la réalisation du Plan de mise en œuvre du SMDD qui prévoit la généralisation de l'approche écosystémique d'ici 2010. Dans cette optique, le programme se concentrera tout particulièrement sur la mise en œuvre opérationnelle de Directives FAO dans ce domaine, pour tout ce qui concerne la conservation et la gestion des ressources, des habitats et des écosystèmes et notamment: i) en complétant de manière adéquate les directives actuelles et autres documents de référence; ii) en développant le réseau mondial d'échange des connaissances techniques pour la gestion des pêches, en améliorant les ressources disponibles pour le renforcement de capacités dans la gestion et la conservation des pêches (formation officielle et autodidactique); iii) en améliorant les systèmes d'information mondiaux sur la situation des ressources de la pêche de capture et des écosystèmes (p. ex. en utilisant davantage le Système d'information géographique); iv) en améliorant l'évaluation intégrée de la situation des ressources de la pêche, notamment des pêches artisanales; v) en augmentant la visibilité et la contribution des systèmes et des ressources de l'aquaculture en faveur de la sécurité alimentaire; et vi) en soutenant les États Membres et les organes régionaux des pêches dans leur effort pour une meilleure conservation et une meilleure gestion. Dans la mesure des ressources disponibles, le programme s'intéressera aussi aux effets des changements climatiques.

Programme 2J: Produits et industries de la pêche et de l'aquaculture

Entité de Programme	Période de référence	Titre	PDT du PTB 2006-07 révisé
2JA02	2006-11	Application de mesures de suivi, de contrôle et de surveillance (SCS)	564
2JA03	2006-11	Renforcement des capacités aux fins du développement de l'aquaculture et des pêches artisanales	1 050
2JP01	Suite	Utilisation, sécurité sanitaire et qualité des produits halieutiques	1 628
2JP02	Suite	Commerce et commercialisation du poisson	2 020
2JP03	Suite	Amélioration de la sécurité des opérations de pêche	528
2JS01	Suite	Services de soutien technique aux États Membres et au Programme de terrain	3 459

20. Le programme continuera à se concentrer sur l'optimisation de l'exploitation des poissons de capture et d'élevage afin de tirer le meilleur profit de cette ressource, notamment en encourageant la production de produits halieutiques sains et nutritifs. Des efforts seront faits pour établir comment les risques potentiels dérivant de la consommation de poisson peuvent éventuellement être compensés par des effets positifs pour la santé. Le programme continuera d'aider activement les pays en développement à participer au commerce international du poisson y compris avec les produits issus de la pêche artisanale. Il mènera des activités de suivi, d'analyse et d'élaboration de rapports sur les barrières commerciales dans le secteur des pêches et encouragera des systèmes commerciaux transparents et prévisibles et une distribution équitable des bénéfices qui en dérivent. Des directives techniques générales pour le commerce du poisson seront établies.

21. Le programme suivra les faits nouveaux en matière de responsabilité sociale et environnementale des entreprises et l'évolution des différents programmes de certification et d'étiquetage écologique, notamment pour comprendre leurs effets possibles sur le commerce international du poisson. À cet égard, le commerce du poisson provenant des pays en développement fera l'objet d'une attention toute particulière. Le programme prévoit un renforcement de l'appui aux pêches artisanales et aux petites et moyennes entreprises de traitement et de commercialisation du poisson. De même, l'information et les renseignements sur la commercialisation du poisson seront renforcés grâce à une collaboration avec les Services d'information sur les pêches (FIS).

22. Le programme visera également une meilleure utilisation de la microfinance comme instrument de développement pour les pêches et l'aquaculture. Une plus grande attention sera consacrée au renforcement de la collaboration internationale et à l'aide aux États Membres pour l'utilisation des nouvelles technologies dans la lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (IUU), comme par exemple le recours aux Systèmes de surveillance par satellite des navires (SSN), au journal de bord électronique et à d'autres systèmes qui encouragent les exploitants des navires de pêche à respecter les systèmes de gestion. Une attention toute particulière sera consacrée à la pêche artisanale et à la façon d'obtenir des opérations de pêche plus rentables et plus sûres grâce à une plus grande participation dans la gestion côtière et dans le développement socioéconomique. La propreté dans les ports de pêche et la gestion des déchets seront deux objectifs centraux. Le programme se penchera aussi sur le thème transversal du renforcement des capacités et du renforcement institutionnel.

Contributions prévues pour une action interdisciplinaire

Entité de programme/ Domaine interdisciplinaire	Titre
2KA09	Incidence de la pêche sur l'environnement
3BA04	Analyses socioéconomiques des perspectives mondiales en matière d'alimentation et d'agriculture
3CA02	Appui à une participation effective aux Négociations commerciales multilatérales et à la mise en oeuvre d'arrangements commerciaux multilatéraux
3GA02	Processus participatifs à l'appui de moyens de subsistance durables en milieu rural
3HP01	Gestion des connaissances et diffusion de l'information (WAICENT, Ask FAO)
3HP07	Réseaux de connaissances, internes et externes
BIOS	La biosécurité pour la production agricole et alimentaire
BTEC	Application des biotechnologies à l'agriculture, aux pêches et aux forêts

23. Le FIIT, par le biais de l'entité 2KA09, contribuera à mitiger l'impact négatif des engins de pêche sur l'environnement. Le programme prévoit entre autres une sélectivité accrue pour réduire les prises accessoires, dont les juvéniles et les poissons immatures. L'entité de programme s'intéressera aux dispositifs de mitigation pour la capture des oiseaux de mer, des tortues et des mammifères marins. Elle mènera et publiera des études exhaustives destinées à fournir une évaluation objective des impacts négatifs des engins de pêche sur l'environnement afin de prendre des mesures réglementant leur usage. Le problème des engins de pêche abandonnés et dégradés sera abordé et des solutions pratiques, recherchées.

24. Le FIEP, par le biais de l'entité 3BA04, continuera à soutenir les analyses socioéconomiques de portée internationale dans le domaine des pêches et de l'aquaculture. Il s'agira notamment de fournir une vision mondiale de l'offre et de la demande des produits de la pêche et une analyse des questions concernant la contribution du secteur (des pêches et de l'aquaculture) aux objectifs économiques et sociaux, comme la production d'une valeur ajoutée, le rôle du secteur pour éradiquer la pauvreté et garantir la sécurité alimentaire. De même, les problématiques récentes liées à la pêche et à l'aquaculture durables seront analysées à la lumière des recommandations du Comité des pêches.

25. Le Service FIIU, par le biais de l'entité 3CA02, continuera à apporter son soutien aux négociations sur le commerce multilatéral et à la mise en œuvre d'arrangements commerciaux multilatéraux. Il devra notamment collaborer avec l'OMC dans le cadre des activités concernant la méthodologie des différends et les textes juridiques y afférents. En outre, il analysera en collaboration avec la Banque Mondiale, l'IFPRI et l'OMC, l'impact des accords commerciaux bilatéraux et régionaux sur le commerce international du poisson.

26. La Division FIM contribuera aux objectifs de l'entité 3HP01 par le développement et la mise à jour d'un Réseau de connaissances techniques sur la gestion et la conservation des pêches de capture

(FIMNET). Le projet, ébauché en 2006, sera développé en 2007 par un partenariat international de centres d'excellence en gestion des pêches.

27. La Division FIM continuera à contribuer à l'Application des biotechnologies à l'agriculture, aux pêches et aux forêts (BTEC), à travers l'évaluation et le renforcement des capacités des technologies génétiques dans le domaine des pêches et de l'aquaculture. Les régions prioritaires sont l'Asie du Sud-Est et l'Afrique sub-saharienne. Quant aux activités présentes et futures de la BIOS, elles comprennent: la préparation d'un Manuel sur la quarantaine; la mise au point d'un système d'information sur le web concernant les agents pathogènes des animaux aquatiques et les quarantaines et d'un guide mondial pour le diagnostic des maladies; le renforcement des capacités à travers deux séminaires ou formations régionales sur les besoins d'information pour la biosécurité des animaux aquatiques et l'analyse du risque.

28. Le programme des pêches et de l'aquaculture contribuera également à la promotion de processus participatifs pour des moyens d'existence ruraux durables, en se consacrant à l'évaluation, à la gestion et au développement intégrés des pêches artisanales.

29. Le Comité est invité à analyser et commenter la nouvelle structure du programme et à formuler les recommandations sur les priorités de programme dont il faudra tenir compte lors de la rédaction définitive des propositions pour le PTB 2008-09 et, plus précisément, pour le programme de travail de la FAO en matière de pêches et d'aquaculture.

STRUCTURE DES PROGRAMMES FAO DANS LE PTB 2006-07 RÉVISÉ

Chapitre 1: Gouvernance de l'Organisation

Programme 1A: Organes directeurs

Programme 1B: Direction générale

Chapitre 2: Systèmes alimentaires et agricoles durables

Programme 2A: Gestion des systèmes de production vivrière

Programme 2B: Gestion des systèmes de production animale

Programme 2C: Maladies et ravageurs des animaux et des plantes

Programme 2D: Nutrition et protection du consommateur

Programme 2E: Foresterie: information, statistiques, aspects économiques et politiques générales

Programme 2F: Foresterie: gestion, conservation et remise en état

Programme 2G: Industrie et produits forestiers

Programme 2H: Pêches et aquaculture: information, statistiques, aspects économiques et politiques générales

Programme 2I: Gestion et conservation des pêches et de l'aquaculture

Programme 2J: Produits et industrie de la pêche et de l'aquaculture

Programme 2K: Gestion durable des ressources naturelles

Programme 2L: Technologie, recherche et vulgarisation

Programme 2M: Infrastructure et agro-industries rurales

Chapitre 3: Échange des connaissances, politiques générales et activités de plaidoyer

Programme 3A: Effets multiplicateurs sur les ressources et les investissements

Programme 3B: Politiques alimentaires et agricoles

Programme 3C: Commerce et commercialisation

Programme 3D: Information et statistiques agricoles

Programme 3E: Alliances et initiatives de plaidoyer contre la faim et la pauvreté

Programme 3F: Parité et équité dans les sociétés rurales

Programme 3G: Moyens d'existence en milieu rural

Programme 3H: Échange d'informations et renforcement des capacités

Programme 3I: Systèmes de technologie de l'information

Programme 3J: Communication et information

Chapitre 4: Décentralisation, coopération à l'échelle du système des Nations Unies et exécution du Programme

Programme 4A: Coopération, intégration et suivi dans le système des Nations Unies

Programme 4B: Coordination des services décentralisés

Programme 4C: Sécurité alimentaire, lutte contre la pauvreté et autres programmes de coopération au développement

Programme 4D: Gestion des situations d'urgence et de l'après-crise

Programme 4E: Programme de coopération technique

Chapitre 5: Services de gestion et de supervision

Programme 5A: Contrôle

Programme 5B: Services pour le budget-programme

Programme 5C: Services financiers

Programme 5D: Gestion des ressources humaines et bien-être du personnel

Programme 5E: Contrats et achats

Programme 5F: Gestion des locaux

Programme 5G: Réunions, services linguistiques et protocole

Programme 5H: Services communs

Chapitre 8: Dépenses d'équipement

Programme 8A: Dépenses d'équipement

Chapitre 9: Dépenses de sécurité

Programme 9A: Sécurité au Siège

Programme 9B: Sécurité sur le terrain